



CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

ENFANTS DISPARUS

116 000

Mai 2013



25 mai, Journée internationale des enfants disparus

DOSSIER DE PRESSE

Votre enfant a disparu ?

Appelez le



116 000

Appel gratuit

Fugues
Enlèvements parentaux
Disparitions inquiétantes



CFPE-Enfants Disparus - Contacts presse :
Anne Larcher, anne.larcher@cfpe-ets.fr - 01 83 01 00 72 - 06 66 69 61 48
Séverine Musseau, severine.musseau@cfpe-ets.fr - 01 83 01 00 73



MAIRIE DE PARIS

Notre volonté est de faire connaître le 116 000 de tous pour que chaque famille confrontée à la disparition d'un enfant soit accompagnée et conseillée.

Le 116000 doit être un numéro connu de tous

Quelques chiffres

→ **61 904*** disparitions de personnes en France en 2012
*total des personnes inscrites au fichier des personnes recherchées

En 2012

- 49 292 fugues d'adolescents (près de 80% des disparitions)
- 439 enlèvements parentaux
- 598 disparitions inquiétantes de mineurs

→ En moyenne un enfant disparu par an n'est jamais retrouvé

→ En 2012, la cellule de suivi du 116 000 a ouvert 594 dossiers concernant des disparitions. Les chargés de dossier ont accompagné 283 cas d'enlèvements parentaux, 206 cas de fugues, 22 cas de disparitions inquiétantes de mineurs et 83 de jeunes majeurs.

141 familles ont bénéficié de conseils de prévention.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport d'activité 2012
www.116000enfantsdisparus.fr/presentation-du-116-000/rapport-annuel.html

Le CFPE-Enfants Disparus

L'association a été créée en 2012. Elle a pour but d'apporter appui et guidance aux parents, familles et personnes qui sont responsables d'enfants disparus.

Le CFPE-Enfants Disparus intervient par la mise en place d'un dispositif de téléphonie sociale, le 116 000, offrant aux usagers un accompagnement juridique, social, psychologique et administratif en lien avec les autorités publiques et les partenaires associatifs conformément aux décisions européennes.

Le siège social du CFPE-Enfants Disparus se situe à Ivry-sur-Seine.

Directeur général : Claude Moraël

Bureau du CFPE-Enfants Disparus : Jean-Pierre Debuissou, président - M. Arnaud Gruselle, trésorier - Mme Françoise Larroque, secrétaire

Membres du conseil d'administration : Mme Dominique Attias, avocate – Mme Isabelle Barnier, juriste - M. Jacques Barrot, membre du Conseil constitutionnel – M. Alain Boulay, président de l'APEV - Mme Corinne Perben, vice-présidente de la Fondation pour l'enfance – M. Alain Junqua, magistrat honoraire - M. Pascal Koerfer, avocat - Mme Michèle Salvat, magistrate

Missions du 116 000

Le dispositif 116 000 a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus. Il intervient dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux en France ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs.

Ses missions :

→ **Accompagner et orienter les familles dans les démarches**

Il s'agit de la mission principale du dispositif mis en place autour du numéro d'appel.

→ **Conseiller et informer les familles et les professionnels**

Le dispositif est une source d'informations pour les professionnels confrontés à ces thématiques très spécifiques qui cherchent une expertise dans le domaine.

→ **Participer à la réflexion des pouvoirs publics et des instances européennes sur le phénomène des disparitions**

Les chargés de dossiers du 116 000 participent à des groupes de travail sur les thématiques relevant de son action.

→ **Sensibiliser le grand public**

Plusieurs actions de sensibilisation sont menées chaque année : campagnes d'affichages, diffusion de messages de sensibilisation.

CFPE-Enfants Disparus - Contacts presse :

Anne Larcher, anne.larcher@cfpe-ets.fr - 01 83 01 00 72 - 06 66 69 61 48

Séverine Musseau, severine.musseau@cfpe-ets.fr - 01 83 01 00 73

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF 116 000

Le CFPE-Enfants Disparus coordonne l'ensemble des activités du dispositif dont la cellule de suivi. La réception des appels est assurée par les écoutants de la plate-forme téléphonique INEO Com qui transmettent les dossiers aux juristes du CFPE-Enfants Disparus.

Schéma d'un appel au 116 000



La plate-forme téléphonique

INEO Com gère la plate-forme téléphonique. La réception de l'appel est assurée par un écoutant expert. Celui-ci s'assure que la famille a signalé la disparition de l'enfant aux services de police ou de gendarmerie. Après avoir évalué la demande, l'écoutant transmet les premiers éléments du dossier à la cellule de suivi de suivi.

***Le 116 000 est un numéro gratuit accessible en France métropolitaine et DOM
7j/7 – 24h/24***

Les parents, familles ou personnes en charge des enfants ont également la possibilité de laisser un message par le biais du site : www.116000enfantsdisparus.fr

La cellule de suivi

Une fois saisi du dossier concernant la disparition d'un enfant ou d'une fratrie, le chargé de dossier prend contact la personne ayant sollicité de soutien du 116 000. Un dialogue s'instaure alors jusqu'à la clôture du dossier au retour de l'enfant ou à la demande des parents. Selon les cas l'accompagnement consiste en conseils, informations, orientation vers des associations de soutien de proximité. Actuellement les chargés de dossiers de la cellule de suivi sont des juristes.

Les chargés de dossiers de la cellule de suivi du 116 000 travaillent en lien permanent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les procédures de recherche. Parmi eux, la Police et la Gendarmerie, mais aussi l'Office central chargé de la répression des violences aux personnes (OCRVP), les correspondants d'aide aux victimes de la police et de la gendarmerie et la délégation d'aide aux victimes (Ministère de l'Intérieur), le Bureau de l'entraide civile et commerciale internationale (Ministère de la justice), la Direction des Français de l'étranger (Ministère des affaires étrangères et européennes), les magistrats, greffiers et avocats, les services sociaux, les associations en charge du 116 000 dans les autres pays d'Europe et en Suisse.

Le 116 000, un dispositif européen

La mise en place, en 2007, d'un numéro gratuit européen a été précédée en France par la création d'un numéro Azur par la Fondation pour l'Enfance. À l'heure actuelle le 116 000 est actif dans 21 pays de la Communauté Européenne et en Suisse.

2004

La Fondation pour l'Enfance met en place d'un numéro Azur destiné aux familles d'enfants disparus.

2007

À l'initiative de Missing Children Europe*, dont faisait partie la Fondation pour l'Enfance, la Commission Européenne instaure un numéro à 6 chiffres pour les lignes d'assistance aux enfants.

2009

Signature d'une convention pour officialiser la mise en place du numéro européen. La Fondation pour l'Enfance est désignée comme responsable du 116000 et l'Inavem de la plateforme téléphonique.

2012

La Fondation pour l'Enfance confie la responsabilité du 116000 au CFPE- Enfants Disparus. L'Inavem reste en charge de la plateforme téléphonique.

2013

Le Ministère des affaires sociales et de la santé lance un appel d'offre concernant le 116 000. La gestion du dispositif est attribuée au CFPE-Enfants Disparus. Inéo Com assure la réception des appels.

Au 1^{er} mai 2013, le 116 000 est opérationnel dans 22 pays de l'UE et en Suisse



**Missing
Children
Europe**

***Missing Children Europe (MCE)** fédère 28 organisations non gouvernementales actives dans 22 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Son domaine concerne la disparition d'enfants et leur exploitation sexuelle. Elle apporte son soutien aux associations ayant en charge le 116 000.

Pour plus d'information : www.missingchildreneurope.eu